Propriétaires d'étangs et pisciculteurs, donnez votre avis en cliquant sur le lien ci-dessous. Propriétaires de moulins et producteurs hydrauliques : vous êtes également indirectement concernés. Si la pisciculture d'eau douce est très menacée par la prédation du cormoran, l'autorité en charge de l'eau impose des travaux qui peuvent se chiffrer à plusieurs millions d'euros pour aménager des barrages pour la montaison-dévalaison d'espèces piscicoles protégées menacées de disparition… dévorées par le cormoran.
Donnez votre avis sinon, vous laissez ce genre de commentaires (en bas de page) sans contradiction.
Et ceux qui sont prompts à donner leur avis de leur bureau sur le cormoran, n'ont pas forcément connaissance des impacts qu'il engendre. Leur avis serait peut-être différent si on leur diminuait leur salaire de 40% au titre du cormoran ? Peut-être seraient-ils favorables à des tirs de régulation de cette espèce qui pullule désormais dans les cours d'eau et étangs ? Ils ne savent probablement pas que les milliers de cormorans sur la Loire se délectent des smolts relâchés à Chanteuges ?

Etre "pour" ou "contre" est un avis insuffisant s'il n'est pas étayé par un argumentaire robuste et impartial.
Hormis ces consultations légales sur tous les sujets pour donner le change à la démocratie, détruire ou protéger une espèce devrait résulter d'une analyse multifactorielle.
C'est la mission régalienne de l'Etat de se prononcer, en fonction de la science et non de la croyance et des lobbies, sur l'orientation politique à mettre en œuvre en fonction de l'intérêt général :

- Etude de la prédation d'espèces protégées sur d'autres espèces protégées ?
- L'homme est-il responsable de réguler la population d'une espèce qu'il a protégée ?

La mesure de protection doit-elle être éternelle ?

- Quelle est la balance commerciale française des produits de la pêche dont la demande ne cesse d'augmenter ?
- La pisciculture d'eau douce en déclin en France mérite-t-elle d'être encouragée ou préfère-t-on importer le panga et tilapia, l'élevage intensif aux antibiotiques dans des cages en mer ?
- L'autosuffisance alimentaire en poisson a-t-elle un intérêt ? Que fait-on en ce sens ?
- La pisciculture d'eau douce = des milliers d'emplois potentiels en France ?

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-fixant-les-quotas-departementaux-a2010.html

Si nous nous sommes toujours bien gardé de qualifier une espèce ou une plante d'invasive, qualification subjective plus politique qu'environnementale, nous observons que le cormoran est de plus en plus présent:

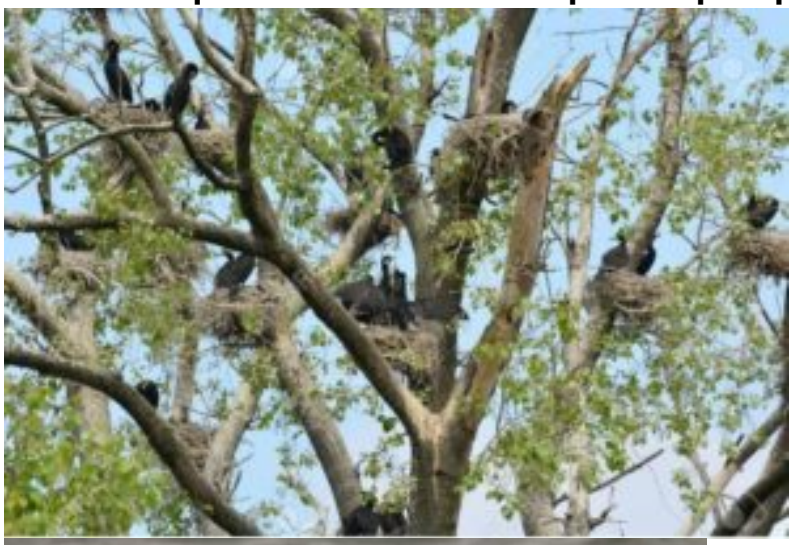

s'il n'est pas "invasif", disons que le cormoran est plutôt très présent.

Si le fusil est controversé par les uns (très peu efficace au demeurant pour les autres), une bonne tronçonneuse en bordure des cours d'eau semblerait bien plus efficace? Il suffit de recéper tous les perchoirs !

Nous gardons le meilleur pour la fin: avant de prendre la 1ère photo, il y avait un cormoran-pêcheur-redoutable, affamé et particulièrement attentif sur chaque pierre à l'entrée/sortie d'une passe à poissons. Curieux, non? En approchant ils n'étaient plus que 6, puis 5...
Les autres étaient partis au Mc Do. Combat loyal inégal quand on connait toujours le vainqueur.

· **Contre cette dérogation, par Yves , le 9 juillet 2019 à 16h40**
je suis contre toute ces dérogations même justifiées par « la prévention de dommages importants notamment à l'élevage, [...] aux pêcheries. Laissons le cormoran vivre et changeons plutôt de mentalité. Il en est grand temps

· **dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans , par jean-marc , le 9 juillet 2019 à 16h01**
je suis défavorable à ce type de gestion qui vise à détruire une espèce sauvage afin de favoriser des politiques de gestions artificielles des milieux aquatiques et des populations piscicoles (dont bon nombre d'espèces sont exotiques).

illustration: maxppp; Florian Launette

Garanti sans virus. www.avast.com